

## avis d'arrêt de travail

initial	Pde	prolongation	(3

volet 1, à adresser au service médical

à adresser, dans les deux jours, à l'organisme d'assurance maladie, à l'aide de l'enveloppe M. le Médecin-Conseil (art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-1-5, L.323-6, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, L.376-1, D.615-23 et D.615-42 du Code de la sécurité sociale) 262109932421828 numéro d'immatriculation MOPOLO JOKE nom (suivi, s'il y a lieu du nom d'époux(se)) Marquerite 016616211 code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier vitale) adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) n° de téléphone : code postal escalier: étage: appartement: code d'accès de la résidence : (1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence activité salariée X profession indépendante sans emploi date de cessation d'activité précisez votre situation (voir notice 1) l'arrêt prescrit fait suite à un accident causé par un tiers (voir notice 2) oui l'arrêt prescrit fait suite à une cure thermale l'arrêt prescrit est en rapport avec l'affection pour laquelle vous êtes pensionné(e) de guerre oui (\*) si la prolongation de l'arrêt est prescrite par un médecin autre que le médecin traitant ou le médecin qui a prescrit l'arrêt init cochez la case correspondante : médecin remplaçant le médecin traitant ou le médecin prescripteur initial médecin spécialiste consulté à l'occasion d'une X à la demande du médecin traitant précisez et indiquez le motif 'employeu nom, prénom ou dénomination sociale SARL adresse 238 Rue du Luxem bourg l'immerble 4144 eyeN 83500 LASEYNE SUR MER n° téléphone: s renseignements médicaux je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom): The Morolo Moke Marquerite et prescrit un arrêt de travail jusqu'au (en toutes lettres): Premier Juin deux mille quatorze inclus avec une affection visée aux articles L.324-1 et R.613-69 du Code de la sécurité sociale (voir sans rapport\* en rapport\* avec un état pathologique résultant de la grossesse (voir notice 4) sans rapport\* en rapport\* \* une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées: oui 9 à partir du 0205 2014 (l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice 🧿 par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire : à partir du (voir notice 6 bis) oui reprise à temps partiel pour raison médicale à partir du (voir notice 6) (art. L.323-3 du Code sécurité sociale) éléments d'ordre médical (voir notice 7): Insuffisance caediaque Refractaire au traitement. identification du praticien et le cas échéant de l'établissement date 02052014 CENTRE HOSPITALIER DE CANNES signature du praticien SERVICE DE CARDIOLOGIE

001 10...

Docteur LIPRANDI

S 3116 f